

AU CONGRÈS FORCE OUVRIÈRE

C'EST dans une relative confusion que s'est déroulé le congrès de la C.G.T.-F.O. Il fut très difficile d'y aborder les problèmes du moment et de faire sortir quelques positions claires.

Peu pressée de discuter de la tactique des luttes, craignant sans doute une critique radicale de son orientation, la direction confédérale s'était lancée dans toute une série de manœuvres de diversion. Ce fut tout d'abord le rappel d'un anticommunisme des plus bornés dans le rapport introductif au congrès : on pourrait se demander, par exemple, qui, dans la direction actuelle du P.C.F., représente le « bolchevisme international » contre lequel Bergeron met en garde ? Mais l'anticommunisme ne suffisait pas, on eut à faire à une opération de plus grand style sous la

forme d'un long rapport intitulé « Le syndicalisme dans la société moderne », dit « rapport Ventejol ». Une commission fut chargée d'étudier ce document ; le résultat des travaux de cette commission fut une brève et vague déclaration et la proposition de renvoyer le « rapport Ventejol » devant des commissions de travail qui se réuniraient après le Congrès. Un certain nombre de délégués avaient perdu leur temps et n'avaient pas pu suivre les travaux de commissions où se discutaient des questions plus sérieuses. Ajoutons à cela les discussions lamentables sur des problèmes internes de l'organisation, problèmes qui frisaient le scandale et que la direction confédérale semble entretenir avec beaucoup d'attention.

Toutefois, le congrès fut marqué par l'affrontement de deux autres courants.

L'ANARCHO-SYNDICALISME

Ce premier courant n'est pas, hélas, composé des seuls Joyeux et autres anarchistes connus. Avec ces authentiques anarcho-syndicalistes, il y a une fraction de pseudo-trotskyistes, c'est-à-dire de militants qui se réclament abusivement du trotskysme tel Bousset-Lambert, par exemple, qui fut membre de notre organisation il y a plus de 13 ans maintenant. Nous tenons d'autant plus à nous démarquer de ces pseudo-trotskyistes qu'ils défendirent une orientation très négative et couvrent de l'étiquette trotskyste des manœuvres et une attitude de l'ensemble du courant anarcho-syndicaliste qui relève du pire opportunisme.

L'orientation de ce courant fut non seulement négative, mais aussi particulièrement ambiguë. L'axe des textes présentés par Bousset-Lambert et ses amis était le « retrait des représentants de F.O. de tous les organismes de participation au Plan ». Or le congrès était unanime sur au moins un point, à savoir que F.O. n'accepterait pas de participer à un organisme qui ait des fonctions législatives ou exécutives. En enfonçant des portes ouvertes, le courant anarcho-syndicaliste ne se démarquait en rien de la majorité, d'autant que les phrases apparemment nettes ne mettaient pas en cause la pratique des conversations et des plauricheries de Bergeron auprès de Pompidou, et l'on est en droit de s'en étonner. Il faut noter également que ce courant, et plus exactement son aile pseudo-trotskyiste, a lancé depuis longtemps le mot d'ordre du « Tous ensemble » ; or, concernant les luttes actuelles et les problèmes de l'unité d'action ou des perspectives, les cham-

pions du « Tous ensemble », n'ont rien dit et se sont contentés d'une phrase creuse sur la nécessité d'organiser « la résistance unie des travailleurs », ce qui, évidemment, est plus qu'insuffisant.

Les anarcho-syndicalistes et leurs amis les pseudo-trotskyistes se sont présentés comme des alliés précieux pour Bergeron. A aucun moment ils n'ont manqué l'occasion de critiquer ceux qui défendaient une ligne de lutte de classe, c'est-à-dire le courant dont nous reparlerons plus loin. Et lorsqu'on repousse l'accord avec un courant « gauche » d'opposition à la majorité, on fait inévitablement le jeu de la direction confédérale. Joyeux n'expliquait-il pas qu'il voterait « du bout des lèvres » le rapport présenté au début du congrès par la direction confédérale ? Ajoutons que parmi les membres de ce courant, il en est qui doivent beaucoup à Bergeron, à commencer par Hébert lui-même, qui est dirigeant de l'U.D. de Loire-Atlantique après avoir été mis en minorité : c'est sans doute une victoire pour ce soutien ouvrier du bourgeois Morice, mais une victoire à la Pyrrhus puisque les militants de l'U.D. se sont rabattus sur les fédérations professionnelles ; plus de cotisations, et pourtant la trésorerie de l'U.D. de Loire-Atlantique se porte bien... grâce à la trésorerie confédérale soupçonnant certains militants.

Est-ce que cette situation de compromission des têtes du courant anarcho-syndicaliste n'expliquerait pas le caractère ambigu des positions défendues au cours du congrès ? En tout cas, loin de rechercher l'accord avec

le courant « gauche » d'opposition, les anarcho-syndicalistes et leurs alliés les pseudo-trotskyistes se sont mis à la traîne du trop connu Hébert qui commençait le congrès en s'écriant : « Labi, si Rosa Luxembourg elle sortirait de sa tombe, elle te cracherait à la figure » (sic) et le terminait par une empoignée tout juste digne des comères du marché de Brive-la-Gaillarde.

L'aspect le plus important de ce congrès est sans doute le rôle qu'y a joué l'opposition dirigée par M. Labi. Cette opposition existait avant le congrès, mais elle est passée du stade des forces dispersées à celui de force, sinon organisée, du moins ayant une orientation claire. Selon celle-ci : 1) concernant les organismes consultatifs, il ne faut pas se contenter de présence, mais y formuler les revendications fondamentales de la classe ouvrière, 2) Il faut rechercher toutes les possibilités de luttes unitaires dans la perspective d'une réunification du mouvement syndical. 3) Nécessité d'élaborer un programme et une stratégie des luttes qui ouvre la perspective du passage à une organisation socialiste de l'économie.

Une telle orientation remet en cause la politique de la direction confédérale et son refus plus ou moins camouflé d'aborder la question des perspectives des luttes ouvrières actuelles. Et Bergeron a parfaitement compris le danger que représentait pour lui une telle opposition ; c'est pourquoi il s'est employé à isoler Labi en expliquant que ceux qui voteraient contre le rapport de la majorité seraient du côté de Labi : tout le monde l'a vu, Joyeux-Hébert-Bousset et compagnie n'étaient pas de ce mauvais côté ; le secret du vote ne permet pas de connaître qui a voté pour Bergeron ou contre lui. Nous croyons savoir que, sur ce point, l'accord n'était pas total chez les anarcho-pseudo-trotskyistes, mais nous savons aussi que le fait de soutenir par le vote les bureaucrates de F.O. n'est pas susceptible de rompre le front uni de ces opportunistes anti-Labi.

Le développement de cette nouvelle tendance de gauche dans F.O. constitue sans nul doute l'aspect positif de ce congrès.

Toute une série de questions se posent sur ses capacités et possibilités de développement ; à ce congrès, Labi, Langlet et Marçot eurent davantage le souci de définir des positions que celui de gagner des mandats. C'est peut-être une garantie que ce courant naissant saura non seulement s'organiser, mais aussi intervenir dans la lutte pour une nouvelle direction d'un mouvement syndical réuni.

A.V.

La leçon des grèves actuelles

AINSI nous allons vers une grève générale du secteur public pour le 17 mai. Les syndicats de la métallurgie appellent à soutenir le mouvement et il semble bien que le textile va suivre également. Il semble donc que l'on progresse, et il est difficile a priori de dire le contraire. On pourrait même penser que rien n'est fini, que nous entrons dans une nouvelle phase des luttes qui ont les plus grandes chances d'aboutir à des victoires non négligeables. Ce serait là un jugement un peu hâtif, car en même temps que les mouvements de la fonction publique semblent s'amplifier, nous devons remarquer toute une série de coups d'arrêt portés à des grèves qui pourtant étaient fort populaires.

Les luttes des Forges et Chantier de la Méditerranée (1) ont suivi un processus de développement bien connu qui a abouti à une solution de compromis que les salariés de ce secteur n'ont pas spécialement apprécié. Un autre cas est celui des mineurs de fer de Meurthe-et-Moselle : du 16 au 22 avril : les mineurs ont occupé la mine d'Anderny Chevillon, soutenue par la population locale et notamment par les femmes. Les gendarmes mobiles se sont avérés incapables de terroriser mineurs et femmes de mineurs, tout comme les CRS en mars 1963 dans le Nord. Le mouvement reflétait non seulement un réel mécontentement, mais aussi une volonté de gagner la bataille engagée. Pourtant, assez curieusement, contre la simple promesse de discuter, la direction de la mine a obtenu des représentants syndicaux l'évacuation du piquet de grève. Même chose à Murville où les mineurs de fer avalent investi l'ensemble des installations du puits dès le 8 avril. C'est l'oreille basse que les rédacteurs de *l'Humanité* tentent (le 23 avril) d'atténuer la portée de la reprise du travail dans ce secteur : « Contrairement à certaines informations, les mineurs de fer d'Anderny Chevillon poursuivent le mouvement jusqu'à lundi où ils examineront les résultats de la discussion... » mais *le Monde* (du 24 avril) fait tomber les dernières illusions quant à une reprise de la lutte en nous informant que les représentants syndicaux ont tenu leur engagement de quitter le

LE PANCAI

APRES l'insuccès de l'ordonnance et des décrets promulgués en 1959 et 1960 sur l'« intéressement des travailleurs à la marche des entreprises », les projets d'association capital-travail, chers au gaullisme, avaient été mis en veilleuse. Ils ont pris un nouveau départ, sous une forme beaucoup plus ambitieuse, avec l'article 33 (dit Amendement Vallon) de la loi du 12 juillet 1965 réformant la fiscalité des sociétés. Ce texte engage le gouvernement à déposer « avant le 1^{er} mai 1966, un projet de loi définissant les modalités selon lesquelles seront reconnus et garantis les droits des salariés sur l'accroissement des valeurs d'actif des entreprises dû à l'autofinancement ». Il s'agissait alors pour les gaullistes « de gauche » d'affermir leur masque social en compensant par une mesure en faveur des salariés les substantiels allègements fiscaux qu'ils réclamaient pour les entreprises et les actionnaires. Le conseil des ministres du 16 février, en décidant de nommer une commission chargée d'étudier ce problème, n'a pas rejeté le côté « opération-sédution » du projet, mais y a vu également la brèche où enfoncer un nouveau coin pour la mise en place d'une politique des revenus.

DE « L'ACTION » REVOLUTIONNAIRE

Le raisonnement de base est le suivant. Etant admis que le salaire d'une part, les dividendes d'autre part sont la juste rémunération de l'apport en travail et en capital des ouvriers et des actionnaires à l'activité de l'entreprise, il est anormal que la part des bénéfices affectés à l'autofinancement qui est le produit, au-delà de cette « juste rémunération », du travail et du capital conjointement mis en œuvre au cours de la période précédente, profite aux seuls détenteurs initiaux des capitaux. Il

y a là une « spoliation » des travailleurs qui ont un « droit moral » sur cet accroissement des valeurs d'actif puisqu'ils y ont contribué en faisant « fructifier » par leur travail le capital des actionnaires. Il convient donc de leur remettre des actions émises à l'occasion de l'autofinancement et qui matérialisent l'enrichissement correspondant de l'entreprise.

A partir de là, toutes les rêveries sont permises. La plus connue est le projet Loichot qui propose le système suivant : « Tout bénéfice dépassant un intérêt raisonnable (sic) des sommes investies est, pour cet excédent, ajouté au capital. L'opération donne lieu à l'émission d'actions nouvelles incessibles pendant 10 ans. Ces dernières sont réparties pour moitié entre les actionnaires antérieurs, proportionnellement à leurs actions, et pour moitié entre les travailleurs proportionnellement à leurs salaires. Enfin, actions nouvelles et actions anciennes jouissent des mêmes droits, et notamment élisent ensemble le conseil d'administration ». Un calcul simple aboutit au résultat que « dans l'hypothèse d'un accroissement annuel du capital de 6 %, voisin de la moyenne constatée en Europe, les salariés détiendraient au bout de 25 ans la moitié du capital et les trois quarts après 45 ans », moyennant quoi, ajoute le gaulliste de gauche Capitant, on en arriverait à une société « pancapitaliste » où « l'état du prolétaire aurait disparu » puisque chacun serait « travailleur et patron ».

L'auteur avoue que son travail est celui d'un « isolé... ayant fort peu lu sur son époque », nous le croyons volontiers !

MM. Boyer et Dubois, directeurs du bien-pensant « Institut technique des salaires », répondant à la règle à calcul par la règle à calcul, citent quatre bonnes raisons de l'inanité de cette construction, dont deux nous paraissent suffire : la première est que, rares sont les ouvriers qui restent pendant 25 années consécutives dans la même entreprise (pour ne pas parler des « re-

convertis »), la seconde, que, pour améliorer leurs revenus immédiats, ils sont contraints de revendre, dès qu'ils en ont la possibilité, une partie des actions qui leur sont attribuées (comme ce fut le cas chez Pechiney). Il en résulte que, quelle que soit la durée d'application du système, les actions détenues par le personnel de l'entreprise ne pourraient dépasser 10 % du total. Une fois évanouie cette belle perspective d'accès sans douleur à la gestion, que restet-il ? L'augmentation du pouvoir d'achat grâce aux dividendes versées pour les actions ? Là encore (et en admettant même que ce qui serait donné sous cette forme ne serait pas repris sur les salaires) le calcul montre qu'au bout de onze années, dans l'hypothèse optimale d'un cumul des dividendes antérieurs et d'une situation industrielle favorable, le versement n'atteindrait que 1,25 % des ressources supplémentaires pour les salariés. Quel beau plat de lentilles !

Contrairement aux apparences, Loichot n'est pas un colonel en retraite qui cherche à occuper ses veillées, mais un polytechnicien, président de la Société d'économie et de mathématiques appliquées. Son « œuvre » a au moins le mérite d'être une magnifique illustration des aberrations auxquelles peut aboutir la pensée technocratique.

D'autres formules ont été étudiées qui affinent cette présentation et parmi lesquelles le comité Mathey va puiser son inspiration, notamment le projet Half qui propose de remplacer le versement de dividendes par celui d'une retraite supplémentaire (Half est président des houillères de Lorraine ; une référence « sociale » un peu douteuse par les temps qui courent !). Plutôt que d'entrer dans le détail des techniques possibles (répartition dans le cadre de l'entreprise, de la branche ou de la nation ; modalités de l'appropriation), mieux vaut examiner les règles posées par Debré qui commanderont le choix final.